



## ESTAIMPUIS

4, rue de Berne  
7730 Leers-Nord  
Tél: 056/48.13.72  
Fax: 056/48.13.71

## URBANISME

### ENQUETE PUBLIQUE

**DEMANDE DE PERMIS INTEGRE AVEC OUVERTURE ET MODIFICATION DE VOIRIES  
APPLICATION DU DECRET DU 5 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES  
APPLICATION DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT  
APPLICATION DU DECRET DU 6 FEVRIER 2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE**

Concerne la demande de la **S.A. AUDIMA, Zoning Industriel 4<sup>ème</sup> rue 20 à 6040 JUMET**, en vue d'obtenir le permis intégré concernant **la construction et l'exploitation d'un centre commercial d'environ 36.494 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales nettes (dont des boutiques, des moyennes surfaces et un hypermarché de 7.504 m<sup>2</sup>), la création de voiries internes et de 2.392 places de parking dont 1.200 en parking semi-couvert et 1.192 places à l'air libre.** Le projet consistera, par ailleurs, en la création d'une voirie publique reliant la rue Jules Vantieghem à la RN511, en la création d'un giratoire sur la RN511, en la création d'une voirie parallèle à la RN511, en divers aménagements à la RN511 et en l'abattage d'arbres, dans la zone du Quevaucamps, sur les communes d'Evregnies et de Dottignies.

Le projet est soumis à enquête publique en application des articles D.29-7 et suivants du Livre 1er du Code de l'environnement (projet de catégorie B soumis d'office à étude d'incidences – rubrique 52.10.02 : commerce de détail en magasins non spécialisés d'une surface totale supérieure à 2.500m<sup>2</sup> et rubrique 63.21.01.01.03 : local de stationnement de véhicules d'une capacité de plus de 750 véhicules automobiles) rendus applicables par l'article 89 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et en application des articles 24 à 26 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

L'évaluation de l'impact environnemental du projet a eu lieu dans un contexte transfrontière.

Les Fonctionnaires des implantations commerciales, technique et délégué sont conjointement « autorité compétente » en ce qui concerne le présent dossier.

Le dossier avec l'étude des incidences et le complément d'étude d'incidences peuvent être consultés à l'Administration communale à partir du **9 novembre 2016**.

**Date d'affichage de la demande** : 26 octobre 2016

**Date d'ouverture de l'enquête** : 9 novembre 2016

**Lieu** : Service Urbanisme - rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD

**Date de clôture** : 8 décembre 2016

**Les observations et réclamations écrites peuvent être adressées** : Collège Communal – rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD, **chaque jour ouvrable de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, ou sur rendez-vous auprès de Monsieur Alexandre DECONINCK, Responsable du Service Urbanisme 056/48.13.72.**

Tout intéressé peut formuler ses observations ou réclamations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Province de Hainaut



Arrondissement de Tournai

## **ESTAIMPUIS**

4, rue de Berne  
7730 Leers-Nord  
Tél: 056/48.13.72  
Fax: 056/48.13.71

### **URBANISME**

Une séance de clôture de l'enquête publique est organisée le 8 décembre 2016, rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD, à 10 h 00. Toute personne intéressée peut formuler ses remarques et observations lors de cette séance.

Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès :

- du demandeur (Jean-Luc STORME - 071/25.88.89)
- des Fonctionnaires Technique et Délégué - Place du Béguinage 16 à 7000 Mons (065/32.80.11)
- du Fonctionnaire des implantations commerciales - place de la Wallonie 1 à 5100 Jambes (081/33.46.10)
- du conseiller en aménagement du territoire (Alexandre DECONINCK, rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD - 056/48.13.72)

Par le Collège :  
Le Directeur Général,

HUBAUT Alain

Le Bourgmestre,

SENASAEL Daniel